ANNEXE C

PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

pour le

SOUTIEN EN SERVICE

du projet de

SIMULATEURS POUR LA CLASSE VICTORIA

AVIS DE RÉVISION

lnit.
CCM
CCM
•

Table des matières

1	INTROI	DUCTION	.5
	1.2 Овл	ET ECTIFS ROULEMENT DE L'ÉVALUATION Intégrité	. 5
1.	.4 SIGLES 1	ET ABRÉVIATIONS	.5
2	MÉTHO	DDE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR	. 6
	2.2 MÉT 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4 2.2.4.1 2.2.4.2 2.2.5	NTENU DE LA PROPOSITION. Généralités	. 7
3	PROCE	SSUS D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	.9
	3.2 ÉVA	RODUCTION	.9
	3.4.1 3.4.2 3.4.3 3.4.4	Traitement	
4	ANNEX	FS 1	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résumé de la méthode d'évaluation	Liste des figures
Liste des figures	
Figure 1 : Diagramme du processus de demande de précisions (DdP)	. 13

1 Introduction

1.1 Objet

Le présent plan d'évaluation des soumissions (PES) a pour objet de décrire les objectifs, la méthode de sélection et les processus qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions (soumissions) reçues en réponse à la demande de propositions (DP) W8482-195554 pour le SES (soutien en service) dans le cadre du projet de simulateurs pour la classe Victoria (SCV).

1.2 Objectifs

Les objectifs de la présente évaluation des soumissions sont les suivants :

- 1.2.1 Noter les propositions des soumissionnaires en fonction des exigences obligatoires et cotées conformément au présent PES;
- 1.2.2 Fournir les notes consensuelles avec la justification de la réponse de chaque soumissionnaire noté à ces exigences;
- 1.2.3 Fournir un rapport final à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) indiquant les notes de chaque soumissionnaire conforme et leur classement.

1.3 Déroulement de l'évaluation

Tous les membres de l'équipe d'évaluation prenant part au processus d'évaluation feront preuve d'intégrité et de cohérence dans leur approche à l'égard de l'évaluation.

1.3.1 Intégrité

Les propositions des soumissionnaires seront uniquement évaluées par rapport aux exigences de la DP en utilisant les critères d'évaluation du présent PES.

1.3.2 Uniformité

Chaque évaluateur, dans son approche individuelle de la notation, appliquera de manière cohérente les critères d'évaluation à toutes les réponses des soumissionnaires. La notation finale se fera par consensus.

1.4 Sigles et abréviations

PES	Plan d'évaluation des soumissions	
AC	Autorité contractante	
LDEC	Liste des données essentielles au contrat	
MDN	Ministère de la Défense nationale	
SCM	Simulateur de commande des machines	
RSP	Représentant sur place	
GP	Gestionnaire de projet	
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada	
DdP	Demande de précisions	
DP	Demande de propositions	
SCSM	Simulateur de commande de sous-marin	
EDT	Énoncé des travaux	

AT	Armes tactiques	
SMSLA	Simulateur de maniement et de système de lancement des armes	

2 Méthode de sélection de l'entrepreneur

2.1 Contenu de la proposition

Les soumissionnaires devront soumettre leurs propositions conformément aux Instructions aux Soumissionnaires contenues dans la demande de propositions W8482-195554. Les évaluations se fonderont uniquement sur les propositions soumises par les soumissionnaires. Il est conseillé aux soumissionnaires de répondre à chaque exigence de manière suffisamment approfondie pour permettre une analyse et une évaluation complètes par l'équipe d'évaluation. En élaborant leurs propositions, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences individuelles figurant aux sections suivantes :

- 1. Les exigences obligatoires figurant à l'annexe 1 du présent PES;
- 2. Les exigences cotées à l'annexe 2 du présent PES.

2.2 Méthode d'évaluation

2.2.1 Généralités

Toutes les offres seront évaluées en fonction du prix et des exigences obligatoires et cotées. L'autorité contractante (AC) de SPAC évaluera et notera le prix. L'équipe d'évaluation technique du ministère de la Défense nationale (MDN) évaluera et déterminera comment la soumission répond aux exigences obligatoires et cotées.

2.2.2 Système d'évaluation des exigences obligatoires

Les exigences obligatoires se voient attribuer une cote Réussite ou Échec. Les propositions qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et ne seront pas évaluées plus avant. Le soumissionnaire doit indiquer où la démonstration de la conformité peut être trouvée dans sa soumission, et indiquer cette référence dans la colonne « Référence de la proposition » de tous les tableaux pour chaque exigence.

2.2.3 Système d'évaluation des exigences cotées

Les exigences cotées se fondent sur les caractéristiques techniques de l'offre qui vont au-delà des exigences minimales obligatoires. Ces caractéristiques sont évaluées et notées afin de déterminer la valeur ajoutée de l'offre par rapport aux exigences minimales obligatoires.

Les soumissionnaires seront évalués par rapport à chaque exigence cotée. L'annexe 2, Critères côtés, est divisée en 3 sections, Proposition technique, Proposition de gestion et Compréhension.

Les exigence cotées seront évaluées et notées individuellement par les membres de l'équipe d'évaluation conformément aux « critères d'évaluation ». Les soumissionnaires doivent démontrer comment ils répondent aux critères cotés (voir le paragraphe 3.2 pour plus de détails).

Une réunion de l'équipe d'évaluation déterminera ensuite les notes par consensus et celles-ci seront inscrites dans la colonne « Note ».

Pour qu'une proposition soit conforme, chaque section des critères cotés doivent respecter le seuil de score minimum de 60 % (voir le tableau 1).

2.2.4 Note finale

Les propositions se verront attribuer une note finale sur 100 en fonction des exigences notées sur le plan technique et d'une note financière. La note finale est calculée comme suit :

Note finale = note technique + note financière

Les notes maximales qui peuvent être obtenues sont les suivantes :

Note technique	70
Note financière	30

Le calcul des notes techniques et financières est expliqué ci-dessous.

2.2.4.1 Note technique

La proposition conforme ayant obtenu la meilleure note pour les exigences se verra attribuer une note technique de 70. Toutes les autres propositions sont calculées au prorata comme suit :

Note technique =
$$\left(\frac{\text{Note de la proposition conforme individuelle}}{\text{Note de la proposition conforme la plus élevée}}\right) * 70$$

2.2.4.2 Note financière

L'AC de SPAC attribuera une note financière de 30 à la proposition conforme dont le prix de l'offre est le plus bas. Toutes les autres propositions sont calculées au prorata comme suit :

Note financière =
$$\left(\frac{\text{Prix de la proposition conforme le moins élevé}}{\text{Prix de la proposition conforme individuelle}}\right) * 30$$

Les propositions qui ne fournissent pas de données sur les prix se verront attribuer une note financière de zéro.

2.2.5 Sommaire

Le tableau 1 résume la méthode d'évaluation du présent PES.

Tableau 1 : Résumé de la méthode d'évaluation

Évaluation	Note maximale possible	Note minimale pour une réussite	Note
Exigences obligatoires	S.O.	Réussite partout	
1-Exigences cotées	550	330	
Gestionnaire de projet	65		
RSP SCN/SCM nº 1	65		
RSP SCN/SCM nº 2	65		
RSP SCN/SCM nº 3	65		
RSP SCN/SCM nº 4	65		
RSP de SMSLA	65		
RSP de SMSLA (TWS)	80		
Divers RSP	70		
Soutien à la construction	10		
2-Gestion	145	87	
3-Compréhension	65	39	
Score Total	760	456	

Note finale: seules les soumissions satisfaisant à toutes les exigences obligatoires seront évaluées.

2.3 Sélection de l'entrepreneur

L'AC de SPAC recommandera l'attribution du contrat au soumissionnaire dont la proposition est conforme et qui obtient la note finale la plus élevée.

3 Processus d'évaluation des soumissions

3.1 Introduction

Dans le processus d'évaluation des soumissions, les exigences obligatoires seront évaluées en premier et les propositions conformes seront ensuite évaluées pour les exigences cotées.

Toutes les évaluations initiales, à la fois obligatoires et cotées, seront effectuées individuellement par les membres de l'équipe d'évaluation. Pour chaque exigence, les membres de l'équipe d'évaluation évalueront individuellement les preuves objectives fournies par le soumissionnaire et attribueront une note à cette évaluation.

L'équipe d'évaluation se réunira et comparera les notes. Lorsqu'il existe des différences dans une évaluation entre les membres de l'équipe, la justification de ces différences sera discutée et une note sera attribuée, sur la base d'un consensus.

L'équipe d'évaluation préparera un rapport d'évaluation de la soumission technique qui résume les résultats de l'évaluation de chaque proposition. Ce rapport sera transmis à l'AC de SPAC.

3.2 Directives des Soumissionnaires

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit fournir des preuves objectives que sa soumission répondra aux exigences obligatoires. Pour chaque exigence obligatoire, l'équipe d'évaluation technique évaluera individuellement les preuves objectives fournies par le soumissionnaire et attribuera une note de réussite ou d'échec à cette évaluation. En cas de différences d'évaluation entre les membres de l'équipe, les raisons de ces différences seront discutées et une note de réussite ou d'échec sera attribuée, sur la base d'un consensus.

Des précisions peuvent être demandées, par le biais du processus de demande de précisions (DdP), s'il existe un doute quant à la conformité du soumissionnaire par rapport à une exigence. Le processus de demande de précisions est décrit à la section 3.5. Dans le cas où une exigence obligatoire n'est pas abordée, ou si la DdP ne permet toujours pas d'accorder la note Réussite, la proposition sera considérée comme non conforme, rejetée et ne sera plus prise en considération.

3.3 Évaluation des Exigences Obligatoires

Les exigences obligatoires de réussite ou d'échec et la matrice d'évaluation s'y rattachant se trouvent à l'annexe 1 du présent PES. Une proposition doit être conforme à toutes les exigences obligatoires. La conformité à une exigence obligatoire indique que le soumissionnaire déclare être en accord complet avec, ou accepter complètement, tous les éléments de l'exigence comme elle est présentée.

3.4 Évaluation des Exigences Cotées

3.4.1 Exigence technique cotée

La réponse de la proposition du soumissionnaire aux exigences techniques sera évaluée à l'aide de la feuille d'évaluation des exigences cotées de l'EDT figurant à l'annexe 2, tableau 1. Les preuves objectives requises pour l'évaluation sont les suivantes :

- CV pour le personnel suivant :
 - o Gestionnaire de projet (GP)
 - o 4 RSP pour le soutien du SCN et du SCM
 - o Soutien du RSP touchant le SMSLA (TWS)
 - Soutien du RSP touchant le SMSLA
 - o Divers RSP

Pour éviter toute confusion et faciliter l'évaluation, les soumissionnaires, lorsqu'ils abordent un critère coté, doivent faire référence et identifier pleinement et correctement la partie, la section, le paragraphe, le tableau, la figure et le numéro de page, dans la colonne « Réf. Ou Réference».

Directives supplémentaires :

- 1. Lors du calcul des mois d'expérience, arrondissez au mois le plus bas entre la date de début et la date de fin.
- 2. Assurez-vous que les périodes d'expérience ne se chevauchent pas.

3.4.2 Exigences cotées en matière de gestion

L'offre de gestion doit aborder chaque élément du tableau B2 de l'annexe B du plan d'évaluation des offres.

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation cotée de la réponse du soumissionnaire :

Note <u>Description</u>

5 L'approche

L'approche proposée offre beaucoup plus que ce que l'on attendrait normalement pour ce type de projet, à tel point que le succès du soutien devrait être une certitude.

- -Des détails complets, bien présentés et clairs sont fournis, abordant tous les éléments requis.
- -La majorité des approches, fonctions, processus, méthodes, outils et techniques sont bien établis, prouvés et solides.
- -Les informations fournies indiquent une forte probabilité de

réussite.

1

- L'approche proposée est appropriée pour ce type de projet et devrait garantir le succès du soutien et de la mise en œuvre.
 - -Les détails fournis abordent la majorité des éléments requis, sont clairs et complets.
 - -Seuls quelques-uns des éléments requis ne sont pas adressés à un niveau de détail acceptable,
 - -La majorité des approches, fonctions, processus, méthodes, outils et les techniques sont considérées comme adéquates,
 - -Les informations fournies indiquent une probabilité moyenne de réussite.
 - L'approche proposée présente des lacunes dans certains aspects majeurs qui font que le soutien et la mise en œuvre comporteront des risques importants.
 - -Les informations fournies ne portent pas sur la majorité des éléments requis.
 - -Les approches, fonctions, processus, méthodes, outils et techniques sont jugés inadéquats.
 - -Les informations fournies indiquent une faible probabilité de réussite.
- 0 L'approche proposée est inadéquate.
 - -Les informations fournies ne répondent à aucune des exigences.

3.4.3 Exigences cotées en matière de compréhension

Le volet Compréhension de la soumission doit aborder chaque élément de l'annexe B, tableau B3 du plan d'évaluation des soumissions.

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation cotée de la réponse du soumissionnaire :

Note Description Le soumissionnaire a fait preuve d'une compréhension exceptionnelle du besoin, de sorte qu'il devrait être en mesure d'assurer le soutien/la livraison avec un minimum de risque. -La proposition répond aux exigences énoncées dans l'EDT. -Décrit les capacités de la solution et leur applicabilité dans un contexte du MDN. -Les capacités de la solution sont décrites avec un haut niveau de détail et spécifiques aux exigences telles qu'énoncées. Le soumissionnaire a fait savoir que sa compréhension des besoins est suffisante pour garantir un soutien/une livraison avec un risque moyen mais acceptable. -La proposition répond aux exigences énoncées dans l'EDT.

-Les capacités de la solution sont décrites à un faible niveau de détail.

- Il est évident que la compréhension du soumissionnaire est insuffisante sur certains aspects majeurs, de sorte que leur soutien/livraison peut comporter un risque important.
 - -La proposition répond aux exigences partielles comme indiqué dans l'EDT.
 - -Les informations fournies sont vagues et manquent de précisions sur l'exigence énoncée.
- Il est évident que la compréhension du soumissionnaire est insuffisante pour assurer un soutien acceptable avec un risque raisonnable.
 - -La proposition ne répond pas à l'exigence.
 - -Les informations fournies sont insuffisantes pour déterminer si les exigences seront satisfaites.

3.5 Demande de précisions

3.5.1 Traitement

Le processus de demande de précisions (DdP) est décrit à la figure 1 ci-dessous.

3.5.2 Rôle et responsabilités du gestionnaire d'évaluation

Le gestionnaire d'évaluation gérera le processus de DdP et apportera les modifications nécessaires à la demande initiale du membre de l'équipe technique afin de s'assurer que les DdP ne sollicitent pas le soumissionnaire pour des informations supplémentaires. Le gestionnaire d'évaluation transmettra la DdP à SPAC pour qu'elle soit transmise au soumissionnaire. Les soumissionnaires disposent du délai indiqué sur la DdP pour répondre. Le Canada peut disqualifier tout soumissionnaire qui ne se conforme pas à une telle demande dans le délai de réponse spécifié. Une fois que la réponse du soumissionnaire à la DdP est reçue par SPAC, elle sera transmise au gestionnaire d'évaluation, qui mettra à jour la réponse à la demande de précisions et en informera l'équipe. À tout moment au cours du processus d'évaluation, les membres de l'équipe technique peuvent consulter toutes les DdP en suspens soulevés par l'équipe.

3.5.3 Lancement d'une DdP

Une DdP peut être soulevée par n'importe quel membre de l'équipe technique ou chef d'équipe. Lorsqu'une exigence fait l'objet d'une DdP, cette exigence sera suspendue de l'évaluation par tous les autres membres de l'équipe technique jusqu'à ce que le gestionnaire d'évaluation réponde ou rejette la demande de précisions.

3.5.4 Réponse des soumissionnaires à une DdP

Le diagramme de flux de DdP se trouve dans la figure 1 ci-dessous.

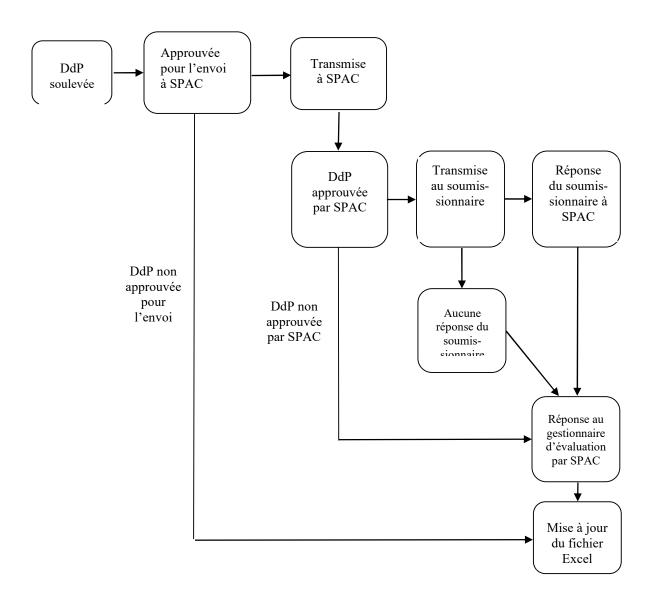


Figure 1 : Diagramme du processus de demande de précisions (DdP)

4 Annexes

Error! Reference source not found. Critères d'évaluations obligatoires du PES **Error! Reference source not found.** Critères d'évaluations cotées par points du PES Annexe 3 — Critères d'évaluation financière du PES